

Saint Loup Géanges, le mardi 13 février 2007

Référence : BL/DB/1CAN07

Objet : Note d'information aux parents

Madame, Monsieur,

Conformément à la décision prise lors de l'Assemblée Générale de l'Association « Restaurant Scolaire de Saint Loup Géanges » le 26 janvier 2007 et à la délibération du Conseil Municipal du 30 janvier 2007, visée en sous-préfecture de Chalon sur Saône en date du 6 février 2007, le restaurant scolaire est passé en gestion municipale à compter du 1^{er} Février 2007.

A partir de cette date, le trésor public vous adressera une facture mensuelle qui intégrera les montants à payer pour la fréquentation de votre enfant à la cantine et / ou au centre de loisirs conformément aux données transmises par les services municipaux.

Dans le souci de répondre à la volonté des familles fréquentant le restaurant scolaire, le conseil municipal a décidé au cours de la réunion du 30 Janvier 2007 le fonctionnement suivant :

- Les fiches d'inscriptions mensuelles préalables au restaurant scolaire sont abolies.
- Votre enfant devra indiquer chaque jour à l'enseignant s'il mange ou non à la cantine scolaire ou, pour les plus jeunes, les parents devront le signaler à l'enseignant conformément aux moyens en vigueur à ce jour.
- L'appel des enfants sera effectué à la cantine.
- Le prix du repas reste inchangé, soit 3,40 €
- L'état de présence du mois précédent sera réalisé entre le 5 et le 10 de chaque mois et adressé à la trésorerie qui vous communiquera la facture à payer pour votre enfant.

Dans l'attente de la finalisation de notre logiciel pour le prélèvement automatique, vous devrez adresser votre paiement à la trésorerie de Chagny.

En cas de contestation, vous devrez prendre contact avec M. BAUTHENEY Damien au 03.85.49.93.55, une régularisation en cas d'erreur avérée pouvant éventuellement être effectuée sur le mois suivant.

Afin de mettre en place cette procédure dans les meilleurs délais, nous vous remercions de bien vouloir compléter le dossier ci-joint et le remettre accompagné des pièces demandées au directeur du centre de loisirs qui est chargé de la gestion du restauration scolaire ou à la Mairie aux heures d'ouverture et ceci pour le 19 février 2007.

Le Maire,

Bernard LACOMBRE